



**Manifeste de l'ANETT aux candidats à l'élection  
présidentielle 2022**

**Mars 2022**

## Préambule

*Créée en 1930, l'Association Nationale des Elus Territoires Touristiques (ANETT) est au service des territoires touristiques.*

*Notre Association a pour but la défense et la promotion des intérêts des communes touristiques et des stations classées auprès des Pouvoirs Publics. Nos moyens d'actions sont multiples. Nous interpellons régulièrement le Gouvernement par courrier.*

*Nous diffusons des communiqués à la presse spécialisée. Nous participons activement aux auditions et groupes de travail mis en place par le Gouvernement et le Parlement sur les sujets de préoccupation des territoires touristiques : réforme territoriale, DGF, fiscalité, calendrier scolaire, réforme des stations classées et des communes touristiques, réhabilitation de l'immobilier touristique, tourisme et environnement, défense de la petite hôtellerie familiale, ouverture des commerces le dimanche, accueil des enfants et des familles avec la création du label Famille Plus.*

## Les constats

La France est la première destination touristique mondiale en accueillant environ 90 millions de touristes chaque année (hors Covid-19). Le secteur du tourisme représente 8% du PIB, plus de 2 millions d'emplois et a été la plus secoué par la crise sanitaire et les différentes restrictions. **Les propositions que présente l'ANETT doivent relever le défi du redressement vers un tourisme d'excellence, numérique et responsable.**

Rappelons les nouvelles tendances de consommation des touristes :

- ❖ **Confiance dans les avis et la notoriété**
- ❖ **Courts séjours et réservations de dernière minute**

Face aux urgences écologiques, les touristes peuvent souhaiter modifier leurs comportements, leurs pratiques de voyages et leurs moyens de transports moins émetteurs de carbone. Le nombre grandissant de phénomènes de catastrophes naturelles renforce les exigences sécuritaires. Les épisodes de fortes chaleurs favorisent les destinations fraîches et les espaces dotés de points d'eau.

- ❖ **Vers un tourisme plus responsable**

De plus en plus de touristes se tournent vers des formes de tourisme plus éthique pour retrouver les valeurs du développement durable. L'envie de nature se fait plus sentir à la faveur des espaces naturels préservés, d'activités respectueuses de l'environnement et de mode de transports plus propres. Les flux touristiques devront limiter la sur-fréquentation des sites patrimoniaux ou naturels.

- ❖ **Le slow tourisme**

Prendre son temps pour découvrir une destination permet de vivre de nouvelles expériences authentiques partagées avec les habitants. Les touristes se tournent de plus en plus vers les circuits courts. Cela va aussi favoriser un tourisme plus équitable qui met l'humain au centre.

**Rappel** : la crise sanitaire a modifié les envies et les habitudes des touristes. Les étés 2020 et 2021 ont vu 85 % des Français passer leurs vacances en France et les étrangers beaucoup moins nombreux.

**Toute l'industrie touristique doit tendre vers plus de responsabilité et s'engage dans la transition écologique. Des solutions existent et peuvent être mise en œuvre. C'est l'objet des travaux de la Commission Tourisme Durable de notre Association.**

## Observatoire du tourisme dans dix ans

Le secteur touristique fait aujourd'hui face à un nouveau défi : comment imaginer les souhaits des Français pour leurs vacances dans dix ans ? Enjeux climatiques, nouvelles technologies, évolution de la société, etc.

Dans ce contexte, l'ANETT, à l'occasion de ses 90 ans, a créé un Observatoire du tourisme en partenariat avec la Banque des Territoires, l'Institut français d'opinion publique (IFOP) et Bilendi **pour mieux appréhender les changements et aider les collectivités locales dans leurs projets futurs.**

Une enquête a été lancée au printemps 2021 auprès d'un panel de 1 500 personnes « grand public » suivie d'une deuxième auprès des élus de communes touristiques afin de comparer leurs visions. Les questions posées ont concerné plusieurs sujets susceptibles d'importantes évolutions en raison de nouvelles pratiques touristiques à dix ans : les périodes, durées et lieux de séjour, les modes de transports utilisés, les critères déterminant les choix d'hébergement, les activités recherchées, l'approche « tourisme durable », ou encore les moyens d'information.

Lors de son Congrès qui s'est tenu les 29 et 30 juin 2021 à Enghien-les-Bains, Jérôme FOURQUET, Directeur du Département Opinion et Stratégies d'Entreprise de l'Ifop a présenté les résultats.

### ❖ Enseignements de l'enquête à retenir :

- **La mer restera le lieu de vacances privilégié** pour 55 % des Français ;
- **Les Français prévoient peu d'évolution dans dix ans sur leurs vacances** : budget, fréquence, durée, distance ;
- **Le confort de l'hébergement sera tout aussi important que son prix** ;
- **Le mode de transport privilégié restera la voiture** ;
- 75 % des élus pensent que dans dix ans les Français choisiront leur destination en fonction de leur intérêt culturel ou touristique. Mais 41 % des Français ne partagent pas cette opinion, privilégiant avant tout une offre d'hébergement adaptée à leurs besoins ;
- **4 Français sur 10 affirment qu'ils seront très sensibles dans dix ans à la façon dont seront gérés les déchets à destination.**

Cet Observatoire du tourisme de demain sera réactif et interactif : ses sujets d'étude évolueront en fonction de l'actualité et des constats réalisés.

## Les 10 Propositions de l'ANETT pour le Tourisme

L'ANETT souhaite être un moteur de la reconquête du tourisme dans notre pays.

### 1) Valoriser les Stations Classées de Tourisme, Pôles d'Excellence

**Les stations classées de tourisme, porteuses d'une image de marque forte doivent rayonner en France et à l'étranger. Elles représentent les fleurons et l'excellence du tourisme français ; elles s'appuient sur le maillage des communes touristiques.**

**Le Plan de reconquête et de transformation du tourisme** prévoit notamment que le classement d'une commune en « station de tourisme » constitue une reconnaissance par l'Etat des efforts accomplis par les communes pour structurer une offre touristique d'excellence sur leur territoire. Le Gouvernement s'engage, en partenariat avec l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT), à valoriser les lauréats du classement en station de tourisme. Chaque année, un évènement en présence du Ministre chargé du tourisme et des actions de promotion permettront de reconnaître les nouvelles communes classées et celles qui ont vu leur label prolongé afin de mieux mettre en valeur le travail accompli et la qualité de l'offre touristique.

#### **Proposition :**

- Mettre en œuvre de façon pérenne **les actions de promotion** des stations classées de tourisme, **l'accompagnement des élus en ingénierie** dans l'animation et la gestion de leurs stations, et l'organisation chaque année de **la remise des classements par le Ministre** en charge du tourisme lors du Congrès de l'ANETT.
- **Retour à l'attribution du classement par décret ou arrêté ministériel.**

### 2) Adapter la qualité de l'offre d'hébergements

#### ❖ Adapter l'hôtellerie à la demande de la clientèle

Face à la concurrence étrangère, force est de constater un parc hôtelier de deux et trois étoiles souvent amorti, qui ne correspond plus à la demande.

Par ailleurs, l'hôtellerie traditionnelle et familiale a dû s'adapter pour répondre à de nouvelles normes souvent trop contraignantes : normes électriques et accessibilité. La tentation est grande de fermer des hôtels ou de les vendre à des promoteurs : de nombreuses chambres ferment chaque année.

Il est urgent de trouver des aides pour éviter ce phénomène, que rencontrent de nombreux Maires de stations touristiques.

L'Observatoire de l'ANETT montre que les touristes privilégieront les destinations dont l'offre d'hébergement sera adaptée à leurs besoins. Après les logements auprès de particuliers, l'hôtel aura leurs préférences.

**Propositions :**

- **Faciliter et simplifier les transmissions hôtelières**

- **Proposer une aide à la mise aux normes des hôtels.** La qualité de l'offre hôtelière dans le choix de la destination n'est pas à négliger. Il s'agirait de reprendre l'aide allouée par la loi du 27 mai 2009 pour la rénovation des chambres d'hôtel en Outre-Mer.

- **Lutter contre les lits froids :** recenser les besoins et solliciter les propriétaires avec des aides (crédits d'impôts, subventions,).

- **Proposer une gamme complète** pour que tout le monde puisse partir en vacances.

❖ **Zones hôtelières**

La France perd chaque année de nombreux hôtels traditionnels pour plusieurs raisons. Face à la croissance des meublés de tourisme, l'hôtellerie traditionnelle perd en compétitivité car les établissements sont assujettis à des normes de plus en plus strictes et coûteuses que les meublés de tourisme n'ont pas. Ces normes ne permettent pas une concurrence loyale. Lors de la transmission, les promoteurs immobiliers rachètent ces hôtels à des prix plus intéressants que ceux du marché et revendent ces immeubles à la découpe en appartements, dont la plupart resteront fermés toute l'année.

**Proposition :**

- **Créer des zones hôtelières exclusives** pour interdire le changement d'usage de ces hôtels et donc faciliter la reprise et le maintien du nombre d'hôtels dans les destinations touristiques.

### **3) Investir pour renforcer l'attractivité**

Renforcer l'attractivité des destinations françaises nécessite une politique d'investissement ambitieuse pour les communes touristiques. Il est donc fondamental que la dotation de soutien à l'investissement local permette de soutenir les projets de ces communes. Il faut donner à ces destinations d'excellence les moyens des ambitions gouvernementales.

Afin de poursuivre l'effort de l'État en faveur de l'investissement public des collectivités territoriales, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est destinée au financement de projets portés par les communes et leurs groupements, relevant de grandes priorités d'investissement. Connue pour ses bons résultats touristiques, la France a elle aussi subi une baisse considérable en termes de fréquentation touristique en raison de la pandémie de la

Covid-19. Il est important de chercher à conserver sur le long terme, même en ces temps incertains, l'attractivité et l'avantage compétitif dont jouit la France dans le secteur touristique.

**Propositions :**

- En permettant aux collectivités territoriales de **bénéficier de la dotation de soutien à l'investissement local** pour tout projet de « **développement de l'attractivité** », un renouvellement de l'offre touristique pourra être possible. Ceci permettra également d'adapter le secteur aux enjeux sanitaires actuels (nouvelles activités, nouvelles infrastructures). Ainsi, il apparaît essentiel de donner aux collectivités les moyens de répondre à ces défis en soutenant dès maintenant leurs projets touristiques au travers du mécanisme de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).
- **Dans le calcul de la DGF : mieux intégrer les résidences secondaires** : en effet les investissements doivent correspondre aux afflux de population.
- **Flécher les aides** dans le cadre du plan de transition énergétique (DGE, ADEME, ...)
- **Favoriser les actions économiques des régions en matière touristique.**

## 4) Valoriser les Métiers du Tourisme

### ❖ Formation du Personnel

Le secteur du tourisme souffre d'un manque de personnel sur de nombreux métiers. La crise sanitaire a accentué le manque d'attractivité de ce secteur, notamment auprès des jeunes.

**Propositions :**

- **Recenser les besoins par secteur**
- **Valoriser les métiers de services** par une communication moderne : émissions de télé-réalité, publicité, réseaux sociaux, expériences en immersion, etc...
- **Améliorer la formation** et organiser des cursus de formation avec un réseau d'instituts de formation et d'écoles spécialisées présents dans tous les territoires et métropoles, afin notamment de développer des formations trans-filières relatives aux métiers de services pour décloisonner les métiers du tourisme.
- **Aider les formations des saisonniers** : revoir leurs contrats de travail en intégrant les échanges stations littoral/ stations de montagne.
- **Créer des passerelles entre les métiers**
- **Développer l'apprentissage**, véritable école de la vie en entreprise, notamment sur la répartition des temps d'études et de travail en entreprise
- **Encourager les évolutions de carrière interne**
- **Prévoir un champ plus particulier dans les offres Volontariat Territorial en Administration (VTA)**
- Développer les pratiques de mentorat, tutorat, club des passionnés, ainsi que des programmes « **Ambassadeurs Touristiques de Territoire** », centrés sur des publics spécifiques (par exemple : jeunes, retraités, étudiants, familles...)

## 5) Habiter dans les Territoires Touristiques de manière durable

### ❖ Le logement des saisonniers, un point noir pour les territoires touristiques

S'il est plus difficile de se loger dans les stations de montagne confrontées à des contraintes géographiques et climatiques, les travailleurs saisonniers rencontrent également des difficultés sur les autres territoires géographiques, notamment sur le littoral et dans les stations thermales. Le prix élevé du foncier est dissuasif et empêche ces travailleurs de trouver des logements décents.

Aujourd'hui, force est de constater comme depuis longtemps un manque de logements, des conditions de logements souvent plus que médiocres, des logements trop chers, et des logements souvent trop éloignés du lieu de travail.

#### **Propositions :**

- **Elaborer un guide** pour aider les élus à recenser les logements
- **Imaginer l'établissement du diagnostic des besoins** au niveau des intercommunalités
- **Relancer les maisons des saisonniers**
- **Remettre au gout du jour des échanges Mer / Montagne** (cf. Royan en 2005)
- **Utiliser en périodes de congés, les logements d'étudiants** (cf. Nice)
- Dans le cadre de constructions neuves, **prévoir un pourcentage de logements affectés aux saisonniers**
- **Inciter les professionnels à prévoir des logements pour les saisonniers** dans leurs locaux (cf. Plougonvelin)
- **Réviser les aides au logement pour les travailleurs saisonniers**
- **Une attention toute particulière sera portée aux conditions de vie et de travail** des saisonniers avec des solutions (exemple : un « Pass Saisonnier de Retour à l'Emploi, mettre en place un dispositif de lissage des horaires).

### ❖ Fiscalité locale et résidences secondaires

A l'heure où les campagnes se dépeuplent et où un cycle en spirale est enclenché au niveau des dépenses publiques locales, il faudrait encourager les gens à venir s'installer et surtout à rester.

En effet, les résidences secondaires supportent des taux de taxe foncière et de taxe d'habitation plus élevés que les résidences principales et sont soumises à l'IFI. Par ailleurs les résidences secondaires sont exclues des aides écologiques (isolation, remplacement chaudière ...).

Enfin les résidents secondaires consomment très peu de services publics locaux (écoles, crèches, aides sociales, voirie, etc). Certaines communes ont jusqu'au tiers de leur territoire en lotissements privés.

Aujourd'hui le coût d'une résidence secondaire devient prohibitif (taxes, transport, etc....) pour beaucoup (en particulier les pré et retraités) : le risque est de voir ces français investir dans des pays étrangers, où la pression fiscale est moins forte.

Or le résident secondaire permet de maintenir une activité et des emplois dans les territoires pour un coût dérisoire pour la communauté car encore une fois il ne consomme qu'une infime part du budget local.

**Proposition :**

- **Réviser la fiscalité locale des résidences secondaires** pour un soutien économique aux territoires, une meilleure efficacité environnementale et un maintien de la cohésion sociale des habitants de la région.

❖ **Point d'attention sur la « Zéro Artificialisation Nette »**

Concernant l'application de la « Zéro Artificialisation Nette » prévues par la loi « Climat et Résilience », l'ANETT qui représente tous les territoires touristiques de notre pays a relevé la nécessité d'adapter les mesures pour mieux prendre en compte la diversité des territoires touristiques et les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

De fait, certains territoires sont soumis à diverses pressions, qu'elles soient d'ordre climatique ou géographique, qui génèrent dans certaines zones de nombreux dégâts (inondations, glissement de terrains, éboulements, recul du trait de côte, etc.). Certaines communes cumulent aussi les nuisances (couloir aérien, ...) et les zones constructibles sont considérablement réduites : lacs, zones soumises à la loi littoral, espaces naturels, sites protégés, parcs naturels régionaux, zones aquatiques, ...

Les élus qui ont peu construit sur leurs territoires se sentent aussi lésés : ils sont bons élèves et se voient très contraints dans le développement de leur commune.

**Proposition :**

- **Adapter l'application de la « ZAN »** et laisser une flexibilité pour les territoires touristiques plus contraints que d'autres.

## 6) Développer l'Innovation

La dimension numérique a transformé en profondeur notre société. La connexion entre les personnes, ainsi qu'avec les objets, révolutionne aussi bien la gestion des collectivités locales que l'activité touristique.

L'économie ne peut plus être envisagée sans le volet numérique. Il est urgent que les politiques publiques mettent à disposition des communes touristiques les outils qui lui permettront d'accéder à la société numérique. De nombreuses stations françaises ont une couverture partielle en téléphonie 4G. Les « zones blanches » sont encore nombreuses et le



processus de comblement de ces zones mis en place par les pouvoirs publics est particulièrement long et compliqué.

**Proposition :**

- **Accélérer la connexion de toutes les stations**, pour éviter de pénaliser les habitants de ces territoires, l'activité économique et touristique.

Avec plus de 88 millions de touristes en 2017, la France est la première destination touristique mondiale en termes d'arrivées. Malgré de nombreux atouts, le tourisme français connaît certaines faiblesses. Face à une concurrence européenne et mondiale de plus en plus forte, les destinations touristiques doivent aujourd'hui se différencier pour maintenir leurs chiffres de fréquentation. Dès lors, comment intégrer l'innovation dans nos territoires afin de les rendre plus attractifs ?

**Propositions :**

- **Revitaliser le tourisme par les outils numériques** tels que la réalité virtuelle et augmentée
- **Mettre en place la détaxe numérique** pour favoriser la détaxe via les smartphones (Refundit, SkipTax, ...)
- **Numériser les chèques-vacances**

## 7) Favoriser le Tourisme pour tous

Favoriser le secteur touristique en conservant le zonage actuel, c'est favoriser l'emploi saisonnier, limiter les encombrements de la circulation routière et les pics de pollutions qui s'en suivent et limiter l'impact sur les infrastructures municipales (voiries) dans les destinations touristiques. Maintenir des activités touristiques et des emplois sur tout le territoire national est un véritable argument du développement durable des territoires.

Le zonage du calendrier scolaire permet aussi au plus grand nombre de partir en vacances en permettant une diminution du coût des départs pour les familles.

Le calendrier scolaire a impact social et si l'on souhaite qu'un maximum d'enfants puisse partir en vacances, il faut prendre en compte ces recommandations. D'un point de vue économique, le tourisme est aussi un acteur important et toute baisse de son activité a impact fort sur l'économie du pays.

**Propositions :**

- **Mieux communiquer sur l'ANCV et favoriser l'accès aux chèques-vacances**
- **Elaborer un calendrier scolaire sur une période triennale en concertation** avec les élus et toutes les parties prenantes dans l'intérêt de l'enfant et des territoires.
- **Relancer et favoriser le tourisme social, les classes de découvertes et les colonies de vacances.** Tous les acteurs doivent être autour de la table pour relancer ce pan du tourisme.

## 8) Relancer le Thermalisme

Après les stations de ski, les stations thermales ont à leur tour bénéficié du "fonds de solidarité renforcé".

Au-delà des mesures de soutien immédiates, il faut agir **sur la diversification des activités thermales, l'état du parc de logements et sur le modèle même du thermalisme.**

### **Proposition :**

- **Poursuivre les réflexions et se reporter aux travaux de Jean-Yves GOUTTEBEL, Coordinateur Interministériel, chargé de la Relance du Thermalisme et du tourisme de montagne :**

- Sur la **diversification de ce secteur** : sur le plan médical : trois semaines ? Soins préventifs, curatifs, palliatifs, ... ? Traitements de COVID long ? Prise en charge de la Sécurité Sociale ? Normes imposées ?

- Sur le **soutien nécessaire aux hébergements touristiques**. Il faut adapter l'hôtellerie à la demande de la clientèle.

- Sur le plan du tourisme, **revaloriser le patrimoine de ces stations** et organiser des animations. Il faut soutenir l'investissement des stations thermales.

## 9) Renforcer la Sécurité des Touristes

### ❖ **Lutter contre les vols et trafics visant les touristes**

Les touristes font particulièrement l'objet de vols et d'incivilités. Plusieurs points noirs en termes de sécurité existent en France pour les touristes, surtout internationaux. Les accès aux aéroports parisiens, en particulier à l'Aéroport de Paris – Charles de Gaulle. Ils sont aussi la cible de pickpockets ou de différents trafics (contrefaçons, faux tickets de transports ou d'accès à des lieux touristiques, ...) dans les lieux très touristiques.

### **Proposition :**

- **Renforcer les effectifs policiers** (municipaux et nationaux) dans les lieux à forte densité touristique et sur les accès aux gares et aéroports.

- **Multiplier la vidéosurveillance** dans les lieux à haute densité touristique.

- **Prévoir un dispositif particulier** à l'encontre des clientèles étrangères à fort pouvoir d'achat qui font notamment l'objet de vols.

❖ **Renforcer le déploiement des Compagnies Républicaines de Sécurité dans les zones touristiques**

La question du contingent de Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) affecté à la surveillance des plages pendant la période estivale interpelle les élus des territoires touristiques.

En l'espace de quelques décennies le nombre de CRS affectés à la surveillance des plages est passé de 1200 à 300 et que le nombre de communes qui bénéficient de ces services a été divisé par deux depuis 2002. Elles ne sont plus qu'une soixantaine actuellement. La période de surveillance a elle aussi été diminuée et n'est plus assurée que pendant un mois.

Ce dispositif est très utile pour les maires des communes et aussi très apprécié des habitants et des vacanciers. Il ne semble néanmoins plus être une priorité malgré un contexte sécuritaire toujours préoccupant.

Le coût de sécurisation de l'espace public et des manifestations publiques qui reste à la charge des communes est de plus en plus important à supporter. Les communes doivent faire des choix entre garantir la sécurité et assurer la surveillance des plages.

Les élus font part de leurs inquiétudes vis-à-vis de la pérennisation de ce dispositif.

La présence des CRS sur les plages est essentielle car ils n'interviennent pas seulement en qualité de Maîtres-Nageurs Sauveteurs, ils assurent également une présence policière qui garantit la sécurité aux usagers sur la plage (respect de la réglementation, vols), la baignade, la bande des 300 mètres, les interventions sur les conflits d'usage (pêche traditionnelle, baignade, voile, véhicules nautiques à moteurs, bateaux à moteur), le respect de la vitesse dans les chenaux...Une telle présence est donc fort recommandée sur un site pouvant accueillir en certaines occasions plusieurs milliers de personnes.

Les élus de montagne font face aux mêmes préoccupations pour la sécurisation des domaines skiables et pour limiter les conflits d'usages dans des espaces où population touristique et population permanente sont amenées à cohabiter.

**Propositions :**

- **Renforcer les effectifs de CRS sur les plages** pendant toute la période de vacances estivales
- **Renforcer les effectifs de CRS ou forces mobiles dans les stations de montagne** et dans les communes supports de stations pendant les vacances d'hiver.
- **Renforcer la sécurité lors de l'organisation de grands évènements culturels ou sportifs.**
- **Inciter à la formation des Pompiers Volontaires** pour améliorer la prise en charge des premiers secours

## 10) Améliorer et Simplifier l'Organisation Territoriale du Tourisme

### ❖ Lever les freins des compétences territoriales

Dans le contexte de rationalisation de l'organisation territoriale de la République, la volonté du Gouvernement précédent a été de clarifier les compétences des différents niveaux de collectivités de notre pays.

Tel a été le cas de la compétence promotion du tourisme transférée obligatoirement des communes aux intercommunalités. : instaurer un carcan rigidifié un domaine qui ne se laisse enfermer par aucune strate administrative prédéfinie arbitrairement par telle ou telle administration.

#### **Proposition :**

- **Permettre une meilleure répartition du pouvoir des élus des stations classées dans les intercommunalités** en comptant la population DGF et non pas la population municipale. En effet les maires perdent le contrôle notamment sur des projets touristiques concernant leur station. Le produit de leur taxe de séjour est réparti sur l'ensemble du territoire, souvent au profit d'autres communes non touristiques.

## Cas particulier du Tourisme Ultra-marin

L'outre-mer représente 97% de l'espace maritime français et 80% de la biodiversité française. La grande variété et la richesse de chacun de ces territoires constituent autant d'atouts essentiels de la destination France.

Le secteur du tourisme représente en moyenne 10% du PIB des territoires d'Outre-mer et ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire du Covid. Ce sont plusieurs dizaines de milliers d'emplois directs et indirects. Le tourisme constitue donc un des piliers de l'économie ultra-marine et la croisière, une filière stratégique pour l'outre-mer

### **Propositions :**

*(en plus de toutes celles évoquées pour la métropole)*

- **Suppression de l'obligation pour les croisiéristes de montrer leur passeport**, lorsqu'ils font escale ou sont en transit.
- **Mise en place de formations du personnel**, notamment linguistiques.
- **Accompagnement sur la préservation de l'environnement** (problème des sargasses très présents sur les plages).